

CPAM d'Ille-et-Vilaine
Direction des Ressources

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Formations professionnelles

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	502-2025
Date limite de remise des plis	03/09/2025 à 12:00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

CPAM d'Ille-et-Vilaine

Direction des Ressources - CPAM d'Ille-et-Vilaine
Pôle Logistique - Services Généraux
Cours des alliés
35024 Rennes Cedex 9

La personne en charge du dossier est : GROUSSARD Céline, Chargée d'Etudes Contrats et Marchés
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Pôle Logistique - Services Généraux
Cours des Alliés
35024 RENNES Cedex 9
SIRET : 77774934200021

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Formations professionnelles**

Marché de Formations professionnelles pour les agents de la CPAM d'Ille-et-Vilaine.

Code CPV	Libellé CPV
80500000-9	Services de formation

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Formations professionnelles
 Acheteur	CPAM d'Ille-et-Vilaine
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Département d'Ille-et-Vilaine
 Durée	1 an - 3 reconductions
 Développement durable	Critère environnemental et social
 Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
 Variation des prix	Révisables (référence)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Objet, délai
Lot n°1 : Développement des compétences Managériales : <i>Développement des Compétences Managériales</i>
<i>Période initiale : Année 2026 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 1 : Année 2027 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 2 : Année 2028 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 3 : Année 2029 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
Lot n°2 : Bureautique, 1 an à compter du 1 janvier 2026
<i>Période initiale : Année 2026 - montant maximum 20 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 1 : Année 2027 - montant maximum 20 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 2 : Année 2028 - montant maximum 20 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 3 : Année 2029 - montant maximum 20 000,00 € HT</i>
Lot n°3 : Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et Référents Ergonomie
<i>Période initiale : Année 2026 - montant maximum 12 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 1 : Année 2027 - montant maximum 12 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 2 : Année 2028 - montant maximum 12 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 3 : Année 2029 - montant maximum 12 000,00 € HT</i>
Lot n°4 : Accompagnement individuel et développement par le Coaching
<i>Période initiale : Année 2026 - montant maximum 13 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 1 : Année 2027 - montant maximum 13 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 2 : Année 2028 - montant maximum 13 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 3 : Année 2029 - montant maximum 13 000,00 € HT</i>
Lot n°5 : Développement des Compétences Transversales
<i>Période initiale : Année 2026 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 1 : Année 2027 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 2 : Année 2028 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>
<i>Reconduction 3 : Année 2029 - montant maximum 40 000,00 € HT</i>

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, et afin de garantir une mise en concurrence équitable, chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot dans le cadre de la présente procédure de passation de marché.

- Principe d'attribution unique** : Chaque candidat est autorisé à soumissionner pour plusieurs lots, mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot. Cette règle vise à assurer une répartition équitable des marchés et à favoriser la diversité des prestataires.
- Critères de sélection** : Les critères d'attribution des lots seront basés sur l'offre économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution, tels que définis dans les documents de la consultation.
- Procédure de sélection** : En cas de soumission pour plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur procédera à une évaluation comparative des offres pour chaque lot, en appliquant les critères de

sélection définis. Le lot attribué sera celui pour lequel le candidat a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

4. **Notification** : Les candidats seront informés de l'attribution du lot par notification écrite, précisant le lot attribué et les motifs de la décision.
5. **Réserve** : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier cette règle d'attribution en cas de circonstances exceptionnelles, notamment si le nombre de candidats est insuffisant pour garantir une mise en concurrence effective.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	juillet 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	septembre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	septembre 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	octobre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	octobre 2025
	Information des candidats non retenus	octobre 2025
	Signature et notification du contrat	novembre 2025
	Démarrage des prestations	janvier 2026

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cahier des clauses particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques (CCTP)
- RC
- BPU
- Cadre de réponse technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Certificat de régularité fiscale	<i>Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales</i>
Capacité technique et professionnelle	
Certificat de régularité sociale	<i>Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats Qualité	<i>Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Caisse Primaire d'Ille-et-Vilaine, Pôle Logistique, Cours des alliés, 35024 Rennes Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

3. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 1 - 2 - 3 - 5 :

Critère	Descriptif
1. Prix (40 points)	
2. Valeur technique (55 points) - L'adéquation du contenu de la proposition avec le cahier des charges (18 points)	- Descriptif détaillé des objectifs pédagogiques attendus par formation - Modalités de modification des programmes (délai de conception, frais supplémentaires, délai de préparation pour adapter le programme de formation, ...) - La réponse du prestataire s'adapte à notre/nos besoins (catalogue sur étagère ou création de formation) - Réfèrent en ingénierie des formations dédié

<ul style="list-style-type: none"> - Le délai de préparation et la qualité de la réponse au besoin pour la création d'une nouvelle formation (5 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la réponse : délai de proposition du nouveau programme, délai pour les éventuelles corrections, disponibilité du formateur pour une session test, ... - Délai de prise en compte de la demande et la faisabilité
<ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et expériences des intervenants proposés pour dispenser cette thématique, et la capacité de ces derniers à animer des sessions de formations avec des techniques d'animation appropriées, efficaces et innovantes (13 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience du formateur : Diplômes, CV, formations, Qualifications professionnelles ; Expérience sur la thématique ; Expertise (nombre de sessions dans la thématique abordée) - Techniques d'animations (innovantes, adaptées aux formations dispensées, nouveautés...) - Modalités de remplacement du formateur lors d'absence pour motif impérieux
<ul style="list-style-type: none"> - La qualité de la documentation remise aux participants (possibilité de poser des questions après la formation, dématérialisation des supports, autre...) (3 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Support dématérialisé - Espace apprenant en ligne - Possibilité de questions post formation
<ul style="list-style-type: none"> - La qualité et la simplicité des dispositifs d'évaluation qualitative en lien avec les objectifs de formation et la capacité à réajuster les formations en fonction des résultats (5 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exemples des évaluations proposées et qualité de ces exemples - Proposition de réajustement des formations - présenter un exemple - Évaluation adaptée pour la thématique évaluée
<ul style="list-style-type: none"> - Le lieu d'exécution des formations (Rennes ou proche de Rennes avec accès transport en commun, qualité des locaux ...) (6 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès en transport en commun - Locaux proches de Rennes ou Rennes - Locaux adaptés, bien équipée...
<ul style="list-style-type: none"> - La possibilité d'adapter les modalités de la formation en fonction des besoins spécifiques du contrat (3 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'inscrire un agent aux formations catalogue en inter - Proposer les formations, tout ou en partie en classes virtuelles, blended, e-learning - Capacité à s'adapter rapidement aux contraintes liées à un contexte inédit
3. Performances en matière de développement durable (5 points)	
<ul style="list-style-type: none"> - Critères Environnementaux (2 points) 	Gestion des ressources et réduction de l'impact environnemental en lien avec le marché : Politique environnementale formalisée et mise en œuvre, Empreinte carbone, Utilisation de supports de formation éco-responsables, Mobilité durable.
<ul style="list-style-type: none"> - Critères Sociaux et Sociétaux (3 points) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et bien-être des employés et des formateurs en lien avec le marché : Formation continue des équipes, Rémunération équitable... - Insertion sociale en lien avec le marché :: jeune diplômé, stagiaire, retour à l'emploi, personnes en situation de handicap...

Lot 4 :

Critère	Descriptif
1. Prix (60 points)	
2. Valeur technique (35 points)	<ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation du contenu de la proposition avec la conception et mise en œuvre des prestations : Détail du déroulement du coaching, cahier des charges (22 points)
	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de développement du coaching (préparation, mise en place, accompagnement, évaluation, ...) - Vivier de coaches disponibles, ...
- Les qualités et expériences des intervenants proposés pour dispenser cette thématique (13 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience des formateurs : Expertise (nombre de sessions dans la thématique abordée) Expérience sur la thématique Diplômes, CV, formations, Qualifications professionnelles - Modalités de remplacement du formateur lors d'absence pour motif impérieux
3. Performances en matière de développement durable (5 points)	
- Critères Environnementaux (2 points)	Gestion des ressources et réduction de l'impact environnemental en lien avec le marché : Politique environnementale formalisée et mise en œuvre, Empreinte carbone, Utilisation de supports de formation éco-responsables, Mobilité durable.
- Critères Sociaux et Sociétaux (3 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et bien-être des employés et des formateurs en lien avec le marché : Formation continue des équipes, Rémunération équitable... - Insertion sociale en lien avec le marché : jeune diplômé, stagiaire, retour à l'emploi, personnes en situation de handicap...

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référent précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référent contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
Hôtel de Bizien
35044 Rennes
Téléphone : 02.23.21.28.28

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ssi ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)

Fait à Rennes,

Le directeur,
Monsieur Jean-Baptiste Calcoen